

Coupon réponse
réservation emplacement
"Fête de la tomate"
Les 8 et 9 Août 2026

Nom/Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Portable :

Spécialités vendues sur la Fête :

• Je participe à la « Fête de la tomate » les 8 et 9 Août 2026, Parking de la Filhole à Marmande (les deux jours), je réserve dès aujourd'hui mon emplacement et je m'engage à respecter intégralement le règlement ci-joint.

Veillez remplir les informations ci-dessous :

La longueur autorisée est de 10 m et la largeur de 5 m, MAXIMUM

LONGUEUR : mètres – LARGEUR : mètres

Besoin Electricité : - Besoin Point d'Eau :

Observation ou demande particulière :

Date et signature :

Il est demandé de compléter lisiblement et entièrement ce coupon réponse. Un imprimé illisible ou incomplet sera traité en dernier.

Soit par courrier :
Mairie de Marmande
Service Evenementiel
Place Clemenceau – BP 313
47207 Marmande Cedex

Soit par mail :
evenementiel@mairie-marmande.fr

Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte.

Chaque exposant est prié de renvoyer ce coupon réponse avant le 15 mai 2026

Règlement de la manifestation à l'attention des Artisans et Ambulants

Inscriptions	<ul style="list-style-type: none">• Tout dossier d'inscription non complet ne sera pas pris en compte.<ul style="list-style-type: none">▪ L'exposant devra en outre fournir :<ul style="list-style-type: none">○ Une carte d'ambulant ou une attestation MSA (Producteurs)○ Une attestation d'assurance liée à l'activité (mention foires et marchés)
Arrivée	<ul style="list-style-type: none">• Les agents du service évènementiel de la ville seront présents Esplanade de Maré pour vous accueillir. <i>Aucune installation ne pourra se faire sans ce contact préalable</i>
Accueil	<ul style="list-style-type: none">• Un numéro d'emplacement est attribué à chaque exposant : il vous sera annoncé par courriel, et sera affiché sur le site.
Et	<ul style="list-style-type: none">• Les exposants ne sont pas autorisés à changer leur place, sauf désistement d'un exposant le samedi matin et seulement après l'accord du service évènementiel.
Aménagement des stands	<p><u>ATTENTION : Les exposants s'engagent à participer aux 2 jours de la manifestation.</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le site n'est pas abrité. Chaque exposant doit se munir de son propre matériel.• <u>Les stands devront impérativement être prêts à 9h le samedi 8 août 2026, heure à laquelle les véhicules doivent avoir quitté le lieu de la manifestation</u>
Stationnement	<ul style="list-style-type: none">• Les exposants stationneront leurs véhicules sur l'un des parkings de la Filhole.
Gardiennage	<ul style="list-style-type: none">• Un service de sécurité assurera le gardiennage du site :<ul style="list-style-type: none">- Nuit du vendredi 7 août 19h00 au samedi 8 août 07h00.- Nuit du samedi 8 août 00h30 au dimanche 9 août 8h00.

Date et signature de l'exposant
Avec la Mention manuscrite « lu et approuvé »

ACTE D'ENGAGEMENT

« Fête de la tomate »

À renvoyer impérativement avant le 15 mai 2026

À Mairie de Marmande – Service Évènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

Je soussigné :

Représentant la société :

Et agissant en qualité de :

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier.
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés.
- M'engager à être installé le samedi 8 août 2026 à 08h30 au plus tard.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le samedi 8 août 2026 à partir de 09h à l'occasion du passage de la commission de sécurité.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement de la fête soit : de 09h à 20h le samedi 8 août 2026 et de 09h00 à 18h00 le dimanche 9 août 2026.
- M'engager à respecter l'espace et le matériel électrique mis à ma disposition. Toute dégradation constatée au rendu des clés sera facturée et mise en recouvrement par Monsieur le Receveur Municipal.
- M'engager à restituer l'emplacement en parfait état de propreté.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur l'emplacement mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention

« Lu et approuvé »